

SOMMET CITOYEN

Fiche action

Document de travail - Estimations des conditions de faisabilité au 14/02/2018

ATELIER 9

ASSOCIATIONS ET PARTICIPATION CITOYENNE

PROPOSITION D'ACTIONS

1. **Comment l'école peut-elle** rester un lieu de citoyenneté hors des temps scolaires ?
2. Inviter les associations à sensibiliser leurs adhérents à la démocratie locale.
3. **Former les bénévoles aux méthodes d'animation et de débats et créer un annuaire** spécifique des associations qui interviennent dans le champ de la participation citoyenne.

1. **Comment l'école peut-elle** rester un lieu de citoyenneté hors des temps scolaires ? Modalités et conditions de faisabilité identifiées

Mise en œuvre proposée
(Comment ? Quand ? Processus, étapes)

L'école et le parvis de l'établissement comme lieu d'information et de dialogue citoyen :

- **Faire circuler l'information de manière informelle** (ou structurée) **dès le parvis de l'école.**
- Distribution de tracts à la sortie des classes ou par le biais des classes.
- **Créer des panneaux d'affichage** « libre affichage » à **installer sur les parvis d'écoles.** (cf proposition de *l'atelier initiatives citoyenne*)
- Avoir un triporteur mutualisé entre différentes associations pour aller à la rencontre des publics.
- Avoir un stand mobile pouvant être mobilisé par les associations pour pouvoir proposer des animations sur les parvis des écoles.

Actions annexes proposées :

- Observer et évaluer le fonctionnement à venir du **camion d'information mobile qui va démarrer** avec le CSC Neudorf **d'avril à octobre sur Neudorf** (objectif : toucher de nouveaux publics). : prendre connaissance du bilan au bout de 6 mois pour connaître les points forts et faibles du dispositif.
- **Demander la possibilité d'intervenir dans les conseils d'école.**

	<ul style="list-style-type: none"> - Profiter des temps forts de l'école (kermesses, rentrées, etc.) pour diffuser de l'information (stand, etc.) - Pouvoir consulter les enfants et les parents sur les projets d'aménagement en cours ou à venir et particulièrement ceux qui les concernent à la sortie de l'école. - faire connaître les associations sur d'autres stands comme par exemple les marchés de plein vent <p>L'école comme lieu de citoyenneté hors temps scolaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les locaux scolaires hors temps scolaire (le weekend, le soir, pendant les vacances) pour des rendez-vous associatifs ou citoyens. - Faire une expérimentation sur un ou deux établissements scolaires? (cf: atelier Tiers Lieux)
Acteurs et rôles identifiés (Qui ? Qui ferait quoi ? Elus, habitants, agents, autres acteurs)	<ul style="list-style-type: none"> - Education Nationale, service Vie Associative, Direction de l'enfance et de l'Education. Les associations prennent l'initiative d'entrer en contact avec le personnel de l'établissement et le la chef-fe d'établissement après avoir consulté le service Education de la ville et l'Education Nationale pour pouvoir mettre en œuvre ces actions. - Proposer un document commun pour l'ensemble des chefs-fes d'établissement pour expliquer les besoins et les demandes des associations. - Les associations, après avoir eu l'accord d'occuper périodiquement le parvis d'une école, pourraient s'organiser avec le CSC du quartier et le service association pour monter un petit stand.
Périmètre (géographiques, compétences)	Ville de Strasbourg
Calendrier envisageable	
Coûts estimés	
Ressources humaines estimées	Créer une synergie entre partenaires associatifs et équipes pédagogiques essentiellement.
Organisation en interne/Services qui pourraient être concernés (pilotage, activités spécifiques, etc.)	Mission Participation Citoyenne, Direction de l'Enfance et de l'Education , service vie associative, l'Education Nationale.
Impact estimé sur le temps de travail agents (élevé/moyen/faible)	Moyen. Il s'agit d'accompagner les partenaires associatifs et en aucun cas faire à leur place.
Impact estimé sur le système d'information de la Ville (élevé/moyen/faible)	
Réorganisation du service public identifiée	
Moyens matériels/logistiques	
Aspect technique	
Aspect juridique	
Contraintes/risques identifiés	La mise à disposition d'espaces au sein de l'établissement scolaire peut être contrainte par le personnel de l'école.
Leviers/conditions de réussite identifiées	
Nécessité d'une délibération	

Impact sur l'environnement	
QUESTIONNEMENTS / POINTS D'ATTENTION	Certaines dispositions (distribution de tracts en classe, interventions en conseils d'école, etc.) dépendent réellement de la position de chaque chef.fe d'établissement . Comment optimiser le temps d'informations sur le parvis de l'école ?

2. Inviter les associations à sensibiliser leurs adhérents à la démocratie locale. Modalités et conditions de faisabilité identifiées	
Mise en œuvre proposée (Comment ? Quand ? Processus, étapes)	S'inspirer du guide d'amélioration des bonnes pratiques de l'ESS.
Acteurs et rôles identifiés (Qui? Qui ferait quoi ? Elus, habitants, agents, autres acteurs)	- Le guide d'amélioration des bonnes pratiques de l'ESS. - Les compétences de chacun doivent être valorisées et mises à disposition de tous.
Périmètre (géographiques, compétences)	Réserver le soutien de la Ville aux associations œuvrant pour le bien public.
Calendrier envisageable	
Coûts estimés	
Ressources humaines estimées	
Organisation en interne/Services qui pourraient être concernés (pilotage, activités spécifiques ...)	Service Emploi et Economie Solidaire
Impact estimé sur le temps de travail des agents (élevé/moyen/faible)	Les ressources du service ESS étant limitée, l'impact risque de se révéler assez soutenu même s'il ne s'agit que d'accompagnement
Impact estimé sur le système d'information de la Ville (élevé/moyen/faible)	
Réorganisation du service public identifiée	
Moyens matériels/logistiques	
Aspect technique	
Aspect juridique	
Contraintes/risques identifiés	Trouver un financement pour permettre aux associations de sensibiliser leurs adhérents, notamment celles dont ce n'est pas l'objet.
Leviers/conditions de réussite identifiées	
Nécessité d'une délibération	
Impact sur l'environnement	
QUESTIONNEMENTS / POINTS D'ATTENTION	- La limite du sujet est le bon vouloir de leurs membres. - S'assurer que toutes les associations peuvent solliciter les budgets participatifs, dès lors qu'elles sont d'intérêt local avéré.

3. Former les bénévoles aux méthodes d'animation
Modalités et conditions de faisabilité identifiées

Mise en œuvre proposée (Comment ? Quand ? Processus, étapes)	<ul style="list-style-type: none"> - Former les bénévoles aux méthodes d'animation et de débats. - Uniformiser les différentes fiches action, quant à la méthode mise en place, pour la création et le suivi des associations. - Déclaration des associations auprès des différents services municipaux. - Sélection des associations auprès de la Maison des Associations. - Création d'un annuaire spécifique des associations qui interviennent dans le champ de la participation citoyenne.
Acteurs et rôles identifiés (Qui ? Qui ferait quoi ? Elus, habitants, agents, autres acteurs)	<ul style="list-style-type: none"> - Des associations dotées de ces compétences forment d'autres associations. - Organismes de formations et OPCA. - Mobiliser le réseau SARA (Alsace Mouvement Associatif). - S'appuyer sur le réseau de la Maison des Associations.
Périmètre (compétences)	L'objet de l'association doit faire apparaître prioritairement la notion de participation citoyenne.
Calendrier envisageable	
Coûts estimés	<ul style="list-style-type: none"> - Solliciter le soutien financier de la CAF. - Soutien éventuel de la FDVA.
Ressources humaines estimées	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier une personne ressource qui puisse coordonner les différentes formations ou animations. - Faire appel aux compétences au sein de l'EMS, en plus des formations proposées par la Maison des Associations, pour former les bénévoles des associations.
Organisation en interne/Services qui pourraient être concernés (pilotage, activités spécifiques)	
Impact estimé sur le temps de travail des agents (élevé/moyen/faible)	
Impact estimé sur le système d'information de la Ville (élevé/moyen/faible)	
Réorganisation du service public identifiée	
Moyens matériels/logistiques	
Aspect technique	
Aspect juridique	
Contraintes/risques identifiés	
Leviers/conditions de réussite identifiées	

Nécessité d'une délibération	
Impact sur l'environnement	
QUESTIONNEMENTS / POINTS D'ATTENTION	<p>Attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dossiers à remplir sont très lourds, mesurer la pertinence au regard des sommes en jeu. Veiller pour l'EMS à ne pas faire d'entrisme en intervenant auprès des associations. - La Ville a-t-elle besoin des associations et si oui, lesquelles ? - Veiller à ce que l'accompagnement des associations soit équitable (en matière de soutien humain, mais aussi en ce qui concerne les attributions de subventions).